



HAL
open science

La Réunion et la nouvelle économie de service

Laurence-Marie Sabatier

► **To cite this version:**

Laurence-Marie Sabatier. La Réunion et la nouvelle économie de service. Travaux & documents, 1999, Propos géographiques sur le Sud-Ouest de l’océan Indien, 11, pp.41–58. hal-02175035

HAL Id: hal-02175035

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02175035>

Submitted on 2 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Réunion et la nouvelle économie de service

LAURENCE-MARIE SABATIER
ATER GÉOGRAPHIE
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

La nouvelle économie de service est l'expression de l'apparition de l'économie marchande liée au développement de la société de consommation. Elle se manifeste par la croissance du sous-ensemble des services marchands et correspond à l'exportation du modèle socioéconomique métropolitain vers La Réunion. Ainsi, les structures socioéconomiques de l'île de La Réunion tendent à ressembler plus que par le passé à celles de métropole. Toutefois, comparée à cette dernière, La Réunion se caractérise encore par un poids relatif plus élevé du sous-ensemble des services non marchands. En effet, à La Réunion, la croissance du secteur tertiaire a précédé la mise en place de la société de consommation et était surtout le fait des emplois de services non marchands. C'est seulement depuis une vingtaine d'années que l'on assiste à des transformations structurelles dont bénéficient les autres services.

Dans un premier temps, est présentée l'évolution des grands secteurs d'activité à La Réunion et en métropole car pour comprendre la mise en place et le développement de la nouvelle économie de service, il est nécessaire de replacer cette dernière dans le contexte économique particulier de l'île. L'enjeu de la nouvelle économie de service est bien sûr de détenir le nouveau marché libéré par l'évolution du niveau de vie et par là de créer des emplois et de favoriser le développement économique d'ensemble. Toutefois, contrairement à ce qui se passe en métropole, il s'agit d'une consommation qui s'accompagne d'un faible niveau d'industrialisation. Cela pose le problème d'un développement reposant sur des transferts financiers plutôt que sur un développement endogène. Parmi les services marchands, une grande part relève du commerce et des services aux particuliers à vocation uniquement locale et sans répercussions sur la base productive. Mais

on doit également signaler des services capables de dynamiser les autres activités économiques ou une demande qui ne soit pas exclusivement locale. Le tourisme est bien sûr un élément important, et qu'il s'agisse du tourisme balnéaire ou du tourisme vert, il est une source de revenus pour l'île. Les services aux entreprises sont également un secteur dont l'expansion n'est pas sans conséquence sur le reste de l'activité économique. Ils apportent l'environnement technique et relationnel indispensable au fonctionnement des entreprises tant industrielles que tertiaires. Il n'est pas non plus exclu que certains services rares et à haute technicité puissent être exportés dans la zone de l'océan Indien. Ainsi, le développement des services marchands est un enjeu pour la consommation mais également pour la production de biens et services.

Dans un deuxième temps, sont analysées les différenciations spatiales initiées par la nouvelle économie de service. Les villes et plus particulièrement les grandes villes attirent les activités de service. Ces activités participent donc à la métropolisation et sont à prendre en compte dans l'aménagement d'un territoire. D'une manière générale, ces services contribuent à renforcer l'assise d'un réseau urbain, tout en étant susceptibles, si les effets se répètent sur une longue durée et aux mêmes lieux, d'en modifier légèrement la forme. Les transformations ne sont évidemment jamais spectaculaires en raison de la pérennité intrinsèque aux systèmes urbains, mais des redistributions entraînant de nouvelles polarités ou au contraire des affaiblissements de polarités existantes ne sont pas pour autant à exclure. A La Réunion, Saint-Denis exerce une domination notable sur l'ensemble de l'île mais on ne peut pas non plus considérer qu'il s'agit d'une macrocéphalie urbaine car des niveaux d'organisation hiérarchisés se sont mis en place (LEFÈVRE, 1990), et surtout, au sud, une polarisation de l'espace semble s'effectuer autour de Saint-Pierre. Saint-Denis, dont le rôle de préfecture entraîne une très forte concentration de services non marchands, va-t-elle retenir les nouveaux emplois de services marchands au point que ceux-ci la spécifient face aux autres villes de l'île ? Les autres villes vont-elles capter les nouvelles opportunités de croissance économique liées à ces services ?

L'ÉVOLUTION DES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Il suffit d'observer l'évolution de la répartition des actifs employés dans les trois grands secteurs d'activité pour prendre

conscience de l'ampleur, depuis les années soixante, des transformations de l'économie réunionnaise et de ses spécificités face à la métropole. Sont comparés tout d'abord les niveaux atteints, en 1960, par les trois secteurs, à La Réunion et en métropole, puis les évolutions respectives entre 1960 et 1990.

L'économie réunionnaise en 1960

La spécificité majeure de l'économie de La Réunion, et d'une manière plus générale des départements et territoires d'Outre-mers, est l'existence de cycles fondés sur des spécialisations économiques (BOCK, in GODARD, 1998). A La Réunion, le dernier cycle de l'économie coloniale repose sur la monoculture de la canne, tandis que, avec la départementalisation de 1946, on assiste au développement d'un nouveau cycle basé sur la spécialisation tertiaire de l'économie de service. Ce remplacement est assez rapide mais, en 1960, l'ancienne et la nouvelle spécialisation sont toutes deux présentes dans l'économie réunionnaise. Ainsi, le secteur primaire rassemble plus de 40 000 actifs, soit 44 % de la population active contre seulement 20 % en métropole. Le secteur tertiaire occupe déjà 30 000 actifs, soit 35 % de la population active. Il atteint donc, dès 1960, pratiquement la proportion observée en métropole (40 %).

La comparaison des poids respectifs du secteur tertiaire à La Réunion et en métropole doit être nuancée. En métropole, ce secteur correspond à la mise en place de la société de consommation et la croissance des services aux particuliers et des services aux entreprises accompagne celle des services non marchands. A La Réunion, la société de consommation n'a pu succéder immédiatement à la société coloniale. En 1960, les services publics tiennent une place encore modeste mais ils se développent très rapidement car ils répondent à la nécessité d'équiper et d'aménager l'île en la dotant des infrastructures administratives et publics élémentaires tant dans le domaine des transports, que dans ceux de la santé, l'éducation ou l'habitat. Ce n'est donc pas un tertiaire moteur capable d'impulser une demande extérieure mais un tertiaire soutenu par les sources de revenus externes des transferts de l'Etat. La partie la plus qualifiée des emplois tertiaires n'a, le plus souvent, pas profité aux Réunionnais car la scolarisation n'était pas généralisée et les structures de formation et de professionnalisation étaient insuffisantes. Ainsi, seuls les emplois peu qualifiés du

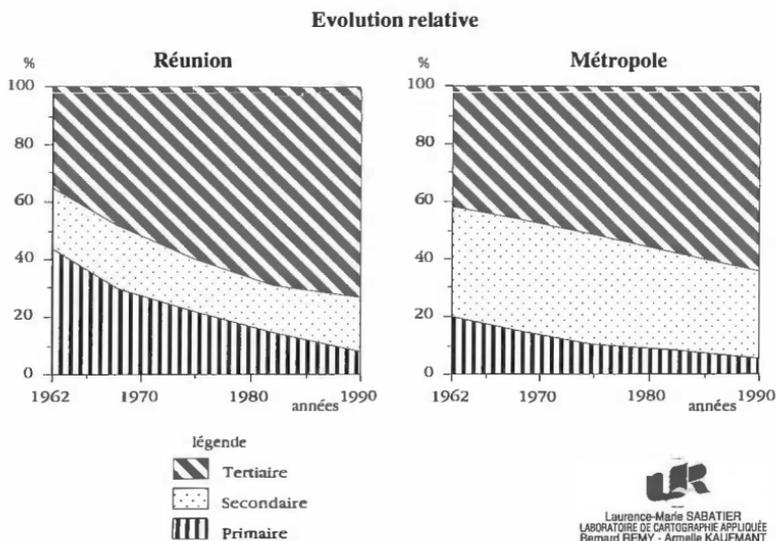
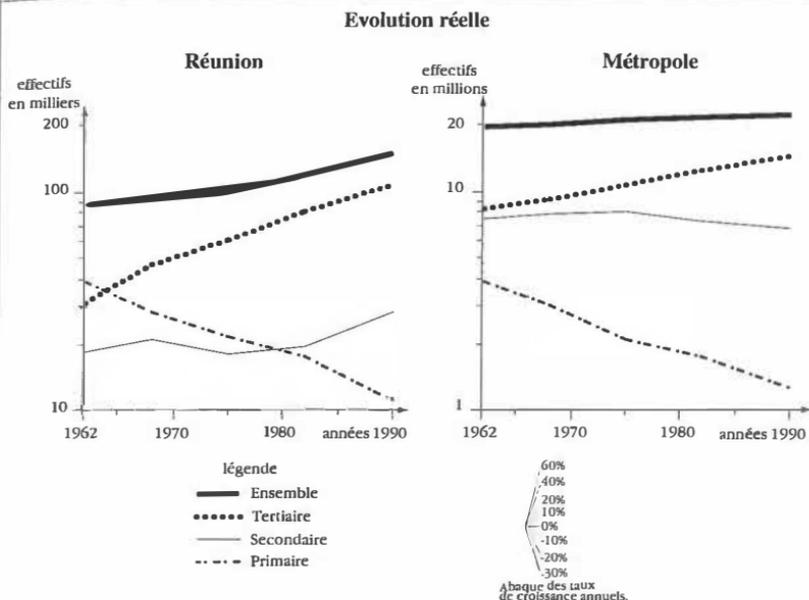
secteur public et ceux du commerce ou du bâtiment ont fait l'objet d'une appropriation par les habitants de l'île.

De son côté, le secteur secondaire ne réunit que 20 000 actifs soit 20 % de la population active contre 40 % en métropole. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette déficience du secteur secondaire. On peut invoquer bien sûr l'absence de matières premières, mais également l'insuffisance des structures productives locales ainsi qu'un faible niveau de vie de la population et un nombre d'habitants insuffisamment élevé pour absorber la production industrielle. Cette dernière ne pouvait pas non plus profiter d'éventuelles exportations en raison de l'éloignement de la métropole et de l'héritage colonial de l'île (SCHERER, 1985). L'éloignement est un frein car le coût du transport associé à des volumes de production trop réduits ne permet pas une assez bonne rentabilité. L'héritage colonial fait que les exportations concernent uniquement les cultures traditionnelles de la canne et, dans une moindre mesure, du géranium et de la vanille. Or l'exportation de ces matières premières ne favorise pas les termes de l'échange.

Les transformations structurelles de l'économie réunionnaise

En 1990, la répartition des actifs entre les grands secteurs d'activité n'est plus du tout la même qu'en 1960 (graphique 1). Seul le poids du secteur industriel reste inchangé, et même si en métropole ce dernier a diminué et ne rassemble plus que 30 % des actifs, il est toujours moins élevé à La Réunion. Pourtant, ce secteur enregistre de 1982 à 1990 un taux de variation moyen annuel de 4,8 % (tableau 1). Cette croissance ne modifie pas le poids du secteur secondaire car d'une part le niveau de départ du nombre d'emplois industriels est peu élevé, et d'autre part la valeur du taux de variation moyen annuel est négative de 1968 à 1975 (-1,8 %) et inférieure à 1 % de 1975 à 1982. Dans les années quatre-vingts, la croissance de ce secteur est à nuancer car le développement du bâtiment y tient une bonne place. Les freins au développement du secteur industriel sont les mêmes que durant les années soixante. Mais il faut également signaler deux autres problèmes. Le premier est posé par la rente de situation liée aux importations qui limitent les investissements dans la production industrielle. Le second problème est lié à la situation géographique de l'île. Sa localisation dans l'océan Indien fait qu'elle est concurrencée par les pays en voie de développement où la main d'œuvre est employée au moindre

Graphique 1 - Évolution des grands secteurs d'activité à La Réunion
et en métropole entre 1962 et 1990



Depuis les années soixante, à La Réunion comme en Métropole, le secteur tertiaire bénéficie de nombreuses créations d'emplois contrairement aux deux autres secteurs économiques. A La Réunion, l'économie de services prend ainsi le relais du cycle de la canne.

coût. Toutefois, à La Réunion, on observe depuis les années quatre-vingts la création de nouveaux établissements de production dans le domaine agro-alimentaire en raison de la diversification du secteur agricole.

Les deux autres secteurs ont subi des évolutions assez spectaculaires avec des variations en sens contraire qui traduisent le remplacement effectif de l'ancien cycle cannier par l'économie de service. Alors que le secteur primaire ne cesse de diminuer, le secteur tertiaire s'affirme désormais comme le principal pourvoyeur d'emplois. Ainsi, l'économie actuelle repose sur le secteur tertiaire.

TABLEAU 1 — TAUX DE VARIATION MOYEN ANNUEL DES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ À LA RÉUNION ET EN MÉTROPOLE DE 1962 À 1990 (EN %)

SECTEUR D'ACTIVITÉ		PÉRIODES INTERCENSITAIRES			
		1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990
RÉUNION	Primaire	-5,3	-3,7	-3,0	-5,4
	Secondaire	1,9	-1,8	0,8	4,8
	Tertiaire	6,6	3,7	4,6	3,6
	Ensemble	1,1	0,7	2,5	2,8
MÉTROPOLE	Primaire	-4,3	-5,0	-2,6	-4,0
	Secondaire	0,8	0,6	-1,3	-1,2
	Tertiaire	1,9	2,3	2,0	1,9
	Ensemble	0,5	0,7	0,3	0,5

Source : INSEE, RGP, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990.

Le secteur primaire, avec 8 % des emplois, rejoint le niveau de celui de la métropole qui est juste légèrement plus faible avec 6 % des emplois. Le processus de restructuration du secteur agricole a été particulièrement intense. Les taux de variation moyens annuels, toujours négatifs, témoignent bien de cette évolution et varient, de 1962 à 1990, entre -5,5 % et -3 %. On note qu'en métropole, ce secteur continue également à perdre des actifs et enregistre donc aussi des taux de variation dont les valeurs sont négatives. Ce processus de restructuration ne signifie pas que les perspectives de développement du secteur sont moindres. Il est au contraire une condition importante à la compétitivité de l'agriculture. Ainsi, la forte diminution des emplois correspond à une amélioration de la productivité liée à la mécanisation des

cultures ou encore aux progrès réalisés dans le domaine de l'irrigation. Dans le même temps, à La Réunion, on assiste à la disparition progressive des plus petites et des plus grandes exploitations à l'avantage des moyennes exploitations (5 ha). D'autre part, la diversification des cultures réduit quelque peu l'hégémonie de la canne à sucre et permet de mettre en place des productions à plus haute valeur ajoutée. Toutefois, la canne continue à caractériser l'économie agricole. Elle représente en 1990 les trois quart de la production sucrière des départements d'Outre-mers et elle occupe 60 % de la surface agricole utilisée.

Le secteur tertiaire, quant à lui, connaît une très forte croissance et passe, entre 1960 et 1990, de 30 000 emplois à plus de 100 000. Alors que son poids n'était que de 35 % en 1960, il atteint 73 % en 1990 et dépasse même celui de métropole qui n'est que de 64 %. Cette différence de 10 % entre La Réunion et la métropole existait déjà en 1975 et en 1982. Elle s'explique par des taux de variation moyens annuels qui, en métropole, présentent des valeurs positives voire élevées, mais toujours très inférieures à celles de La Réunion. En effet, en métropole ces valeurs calculées de 1962 à 1990, ne dépassent pas 2 %, excepté de 1968 à 1975. A La Réunion, elles sont comprises entre 4 % et 7 %. La croissance continue de ce secteur, depuis les années soixante, a donc été plus rapide à La Réunion qu'en métropole. Elle contribue à la croissance économique d'ensemble qui est supérieure à celle de métropole exceptée de 1968 à 1975. Le taux de variation moyen annuel de l'ensemble des activités économiques est en effet de 1,1 % contre 0,5 % de 1962 à 1968, de 2,5 % contre 0,3 % de 1975 à 1982, et de 2,8 % contre 0,5 % de 1982 à 1990.

L'augmentation du poids du secteur tertiaire dans l'économie réunionnaise s'est accompagnée d'une modification du contenu de ce secteur qui correspond à une diminution du poids des services non marchands en faveur des services marchands. A l'intérieur du sous-ensemble des services marchands, on assiste également à des transformations structurelles. En effet, les services aux entreprises ainsi que les hôtels, cafés et restaurants ont plus que doublé entre 1982 et 1990, tandis que les services marchands aux particuliers, le commerce et la réparation automobile ont moins augmenté (HAUTCŒUR, 1994). Ce sont donc les services susceptibles d'impulser un développement endogène qui ont le plus profité de la croissance enregistrée par l'emploi.

Toutefois, les services non marchands ont toujours, en 1990, un poids plus élevé qu'en métropole. Ils rassemblent la moitié des emplois tertiaires contre seulement 30 % en métropole. Mais lors des recensements précédents, ces services regroupaient plus de la moitié des emplois tertiaires. Cela ne signifie pas que la croissance des services non marchands a été faible mais seulement que celle des services marchands a été plus rapide. Ainsi, entre 1975 et 1990, on passe de 25 000 emplois de services marchands à plus de 50 000 soit un doublement du nombre des emplois. L'augmentation des emplois de services non marchands, bien que moins élevée, est tout de même significative avec un coefficient multiplicateur de 1,5 pour la même période. Ainsi la forte croissance du secteur marchand n'implique pas pour autant que les opportunités en matière d'emploi dans le secteur non marchand diminuent. Ce secteur occupe une place importante dans l'économie réunionnaise en raison de la faiblesse des autres secteurs et du fort taux de chômage de la population active. Mais en réalité, La Réunion reste sous-administrée avec, en 1995, seulement 3,7 agents de l'État pour 100 habitants contre un ratio de 5,1 en métropole (MARIADASSOU, PARAIN, 1997). Pour atteindre le même niveau que la métropole, de nombreux postes devraient donc encore être créés.

Malgré la croissance économique très soutenue et la spécialisation tertiaire, des décalages avec la métropole demeurent. Les taux de chômage très élevés en sont la manifestation directe. L'économie de service n'a pas, à elle seule, réussi à fournir suffisamment d'emplois. Par ailleurs, ces emplois nécessitent un minimum de qualification et échappent donc aux adultes issus de générations non scolarisées. La pression démographique et la présence d'un nombre élevé de jeunes adultes sur le marché du travail sont également un frein. La transition démographique est en cours avec, de 1982 à 1990, un taux de natalité dont la valeur n'est que de 23 ‰ et un taux moyen annuel de croissance assez modéré de 1,9 % (GODARD, 1998), mais ses effets ne sont pas encore perceptibles en terme de diminution du nombre des actifs sur le marché du travail. Les mouvements migratoires sont aussi un élément d'explication. En effet, on assiste depuis les années quatre-vingts, au renversement du solde migratoire qui correspond au retour des Réunionnais (RAMONET, 1998) partis dans les années soixante et soixante-dix qui désirent revenir vivre sur l'île pour des raisons personnelles ou poussés par la crise qui sévit en métropole. A ces décalages s'ajoute une dépendance vis-à-vis de la métropole causée par les transferts

financiers qui comprennent d'une part des transferts vers le secteur public, et d'autre part des transferts sociaux.

LA DIFFÉRENCIATION SPATIALE LIÉE À LA NOUVELLE ÉCONOMIE DE SERVICE

La nouvelle économie de service entraîne de nouvelles disparités spatiales qui déjà commencent à s'inscrire sur le territoire réunionnais. On observe comment les emplois des services marchands et non marchands se répartissent entre les communes en 1990, et d'autre part on cherche à voir si ces emplois de service ont été, depuis 1975, initiateurs de spécialisations géographiques.

Dans l'analyse, on a retenu seulement 14 des 24 communes réunionnaises car on suppose qu'un nombre minimum d'habitants et la présence de villes sont nécessaires à l'existence des services. L'idéal aurait été d'étudier les services à l'échelon urbain car ils sont pratiquement toujours localisés dans les villes et pour certains de ces services uniquement dans les plus grandes. Cela n'a pas été possible car la superficie des communes réunionnaises, très étendue, rend difficile l'appréhension du fait urbain. En effet, chaque commune est systématiquement constituée d'une zone urbaine et d'une zone rurale sans qu'une distinction de ces zones soit possible. Mais il faut minimiser le problème posé par l'absence de données spécifiquement urbaines car on peut supposer que les services, quelle que soit la commune, se localisent dans sa partie urbaine. Par ailleurs, on n'observe jamais deux agglomérations de plus de 10 000 habitants dans la même commune et les services ont toutes les chances d'être localisés dans la ville principale de la commune.

Le choix des 14 communes est déterminé par la présence d'une ville dans chacune de ces communes. Dans un premier temps, on a retenu les neuf communes où sont localisées les agglomérations principales de l'île. Parmi ces agglomérations, Saint-André, Saint-Denis, Le Port, Saint-Pierre et Le Tampon, rassemblent plus de 20 000 habitants. Saint-Denis arrive évidemment en tête avec plus de 100 000 habitants alors que les autres villes n'excèdent pas 30 000 habitants. Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Louis et Saint-Joseph ont, quant à elles, une population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants. Dans un deuxième temps, on a ajouté les communes qui abritent des villes moins importantes, mais situées à proximité des agglomérations principales, car on n'exclut pas la possibilité d'une diffusion des

services d'un pôle principal vers des pôles secondaires. Ainsi, les communes de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne, dans l'orbite de Saint-Denis, ont été retenues. La commune de La Possession a aussi été sélectionnée car elle jouxte Le Port et n'est pas très éloignée de Saint-Denis. Dans un troisième temps, on a également intégré à l'ensemble les communes de Saint-Leu et de l'Étang Salé car elles réunissent une proportion d'emplois marchands plus élevée que ne le laisserait attendre leur nombre d'habitants.

La concentration géographique des services marchands et des services non marchands en 1990

La concentration géographique des emplois correspond à l'inégale répartition de ces emplois entre les communes. Afin d'identifier comment ces emplois se distribuent entre les différentes communes, on mesure la contribution de la commune à l'ensemble des communes réunionnaises c'est-à-dire le poids relatif des emplois de la commune dans cet ensemble. Pour observer la concentration géographique des services marchands et des services non marchands, on calcule donc, d'une part la proportion du nombre d'actifs employés dans les services marchands de la commune sur le total des actifs de ce même secteur pour l'ensemble des 14 communes, et d'autre part la proportion du nombre d'actifs employés dans les services non marchands de la commune sur le total des actifs de ce secteur pour l'ensemble des 14 communes.

En 1990, Saint-Denis regroupe 17 000 actifs du secteur non marchand, soit une contribution de 36 % à l'ensemble des actifs de ce secteur. Sa contribution est encore plus forte pour les services marchands avec 41 % des emplois des 14 communes sélectionnées, ce qui correspond à un volume de plus de 20 000 emplois. Saint-Pierre arrive immédiatement derrière Saint-Denis, avec une contribution de 15 % pour les emplois de services marchands, et de 11 % pour les services non marchands. Saint-Paul concentre également 11 % des services non marchands mais rassemble à peine 9 % des services marchands. Les autres communes captent chacune moins de 10 % des emplois de ces deux secteurs, qu'il s'agisse des services marchands ou des services non marchands.

Le fait que Saint-Denis et Saint-Pierre canalisent une part plus importante d'emplois du secteur des services marchands, est peut être le signe d'une spécialisation des deux communes dans ce secteur. On note que la concentration géographique d'une activité

dans une commune n'implique pas nécessairement que cette activité soit spécifique. En effet, pour que la commune soit spécifique, c'est le poids des actifs dans la population totale de la commune et non pas de l'ensemble des communes qui doit être plus élevé que ceux des autres communes.

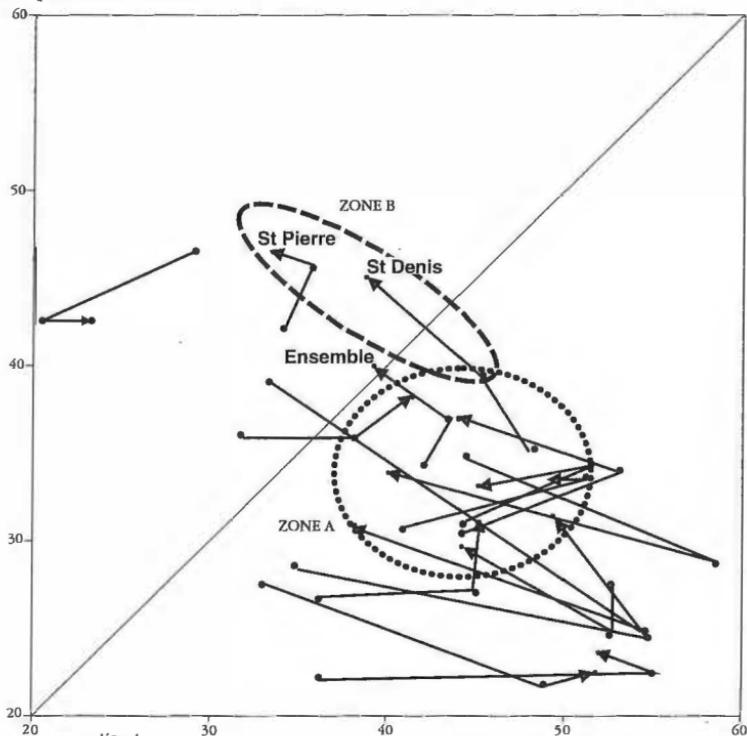
L'évolution des spécialisations des communes de 1975 à 1990

Au vu de la croissance des emplois de services non marchands, et de celle, plus forte encore, des emplois de services marchands, on peut supposer que de nouvelles spécialisations sont apparues en 1990 entraînant une nouvelle différenciation spatiale des communes. Afin de saisir le processus à son commencement, on a considéré les recensements de 1975, 1982 et 1990.

La spécialisation des communes réunionnaises, en matière de services marchands et non marchands, est mesurée par le poids relatif de chacun des deux secteurs dans la population active des communes. En fonction des sur ou sous-représentations, par rapport à ces mêmes proportions calculées pour l'ensemble, on détermine si une commune est spécialisée et si cette spécialisation concerne les services marchands ou non marchands. Si la commune présente la même part de services marchands et de services non marchands que l'ensemble des communes, alors cela signifie qu'elle ne se démarque pas de cet ensemble et est donc assez banale. Cette mesure est effectuée pour les recensements de population de 1975, 1982 et 1990 et l'on observe l'évolution du poids des deux secteurs dans l'ensemble de la population active des communes entre ces dates. A cette fin, on a réalisé un graphique cartésien où figurent en abscisse les proportions d'emplois de services non marchands dans l'ensemble des emplois des communes, et en ordonnée celles se rapportant aux emplois de services marchands. Si les proportions sont identiques, la commune est positionnée sur la diagonale du graphique cartésien. Si le poids relatif des services marchands dans la population active est supérieur à celui des services non marchands, la commune est située au-dessus de cette diagonale. En revanche, si ce sont les services marchands qui présentent une proportion d'actifs plus élevée, la commune est au-dessous de la diagonale. Pour observer l'évolution des positions entre chaque année, on place un point qui représente chaque commune sur le graphique aux trois années considérées puis on relie les points afin d'identifier les trajectoires de chaque commune. Ainsi, on repère,

Graphique 2 - Évolution du poids des services marchands et non marchands dans les communes réunionnaises entre 1975 et 1990

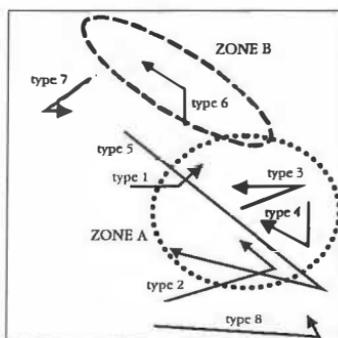
emplois de services marchands dans l'ensemble
des emplois des communes en %



légende
1975 1982 1990

emplois de services non marchands dans l'ensemble
des emplois des communes en %

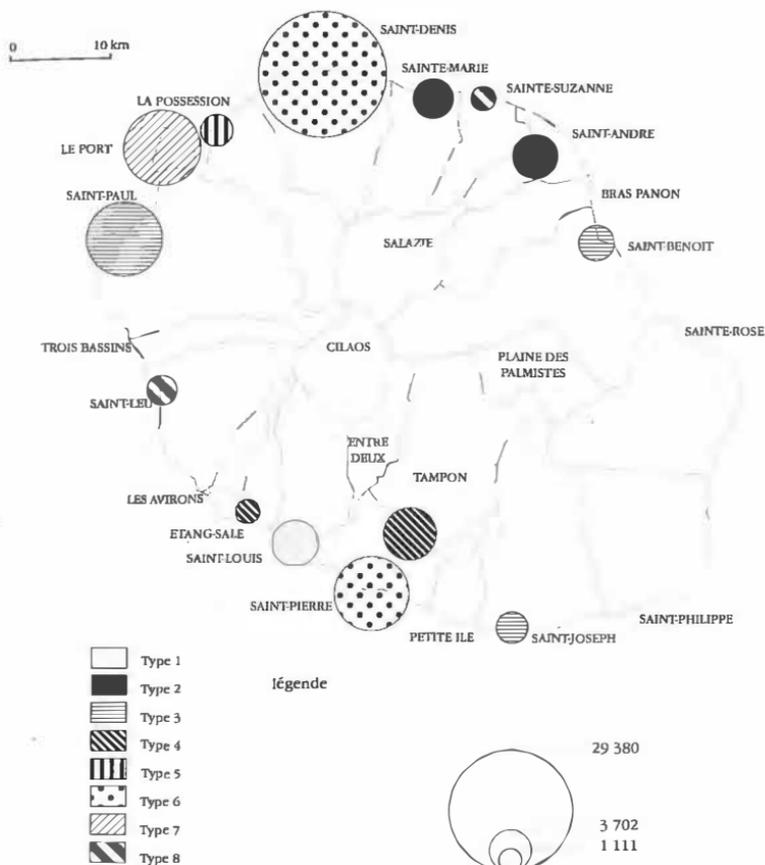
Sont distinguées à partir des trajectoires des communes deux zones de convergences A et B, et huit types :



Laurence-Marie SABATIER
LABORATOIRE DE CARTOGRAPHIE APPLIQUÉE
Bernard REMY - Amelie KAUFMANT

Sources : INSEE RGP 1975, 1982, 1990. Fichier REPER 1998

Carte 1 : Spécialisations des services marchands et non marchands entre 1975 et 1990



Les huit caissons correspondent aux huit types de trajectoires du graphique ci-contre

Nombre d'actifs occupés dans l'industrie, le commerce et les services marchands en 1998

Entre 1975 et 1990, la plupart des communes connaissent une augmentation du poids des services marchands dans leur population active. Mais parmi ces communes, seules Saint-Denis et Saint-Pierre sont spécialisées dans ce secteur.

assez facilement, de manière visuelle, les évolutions relatives du poids des services marchands et non marchands dans la population active des communes. Enfin, on établit une cartographie des communes décrites par les trajectoires (graphique 2 et carte 1).

Les positions de départ et d'arrivée des trajectoires des communes, de 1975 à 1990, sont trop diversifiées et particulières pour permettre de dégager des régularités. Toutefois, on constate l'existence de deux zones vers lesquelles convergent les trajectoires des communes, comme si s'opérait sur les évolutions des communes une sorte de point d'attraction. Les positions différenciées des deux zones de convergence expliquent qu'aucune commune ne présente de proportions calquées sur les poids respectifs des services marchands et des services non marchands calculés pour l'ensemble des communes. Toutefois, l'observation de la trajectoire de l'ensemble n'est pas sans intérêt car, d'une part, elle témoigne de l'évolution générale de l'île, et d'autre part, elle permet, par sa position à l'intersection des deux zones de montrer leur spécificité.

Pour l'ensemble des communes, on constate que le poids des services marchands dans la population active de La Réunion n'a cessé d'augmenter depuis 1975, passant de 35 % à 37 % pour atteindre 40 % en 1990. En revanche, si le poids des services non marchands a connu, de 1975 à 1982, un léger accroissement dans la population active réunionnaise, un peu plus de 41 % en 1975 contre 43 % en 1982, on constate une diminution pour la dernière période où il retombe à 39 %. Comme on l'a vu précédemment, cela ne signifie en aucun cas une réduction du nombre des emplois des services non marchands, mais en termes de croissance relative et de poids dans l'ensemble de l'économie, ce sous-ensemble perd un peu de son importance.

La zone A, sur le graphique, est située sous la diagonale. Cela signifie que, pour les communes situées dans cette zone, la part des emplois de services marchands dans le total des emplois de la commune, est moins élevée que celles des emplois de services non marchands. En effet, on observe que les valeurs des proportions des emplois de services non marchands sont pratiquement toujours comprises entre 40 et 50 %, et celles des emplois de services marchands entre 30 et 40 %. L'essentiel des communes est rassemblé dans cette zone. On en dénombre en effet 8 sur 14. Bien qu'il y ait convergence des trajectoires vers la même zone, le manque de ressemblance des positions des communes explique que l'on ait retenu cinq sous-ensembles. Les trois premiers types se

caractérisent, pour la période 1975-1990, par un net accroissement du poids des services non marchands mais se distinguent entre eux par leur position initiale. La commune de Saint-Louis, qui correspond au premier type présente, dès 1975, un poids relativement important de services marchands (36 %), tandis que celles de Sainte-Marie et Saint-André qui caractérisent le deuxième type ont un niveau inférieur à 30 %. On peut certainement invoquer le caractère populaire et commerçant de Saint-Louis (PAVAGEAU, 1995) qui est à l'avantage des services marchands tandis que la proximité dionysienne est un frein à la présence de services marchands à Sainte-Marie et Saint-André. Toutefois, on observe une légère augmentation du poids des services marchands de 1982 à 1990 dans ces deux communes. Mais ce n'est qu'un léger rattrapage et le poids des services marchands est à peine supérieur à 30 % en 1990. Le troisième type regroupe les communes de Saint-Paul, Saint-Benoît et Saint-Joseph. Comparées à celles de Sainte-Marie et Saint-André, elles ont un poids un peu plus élevé de services marchands (environ 30 %) et plus encore de services non marchands (entre 40 % et 45 %). Pour Saint-Paul et Saint-Benoît l'explication réside dans leur rôle de sous-préfecture. Toutefois en 1990, la proportion d'emplois de services non marchands dans ces communes n'est pas plus élevée qu'en 1975 et celle de services marchands est un peu plus forte que dans les autres communes si l'on exclut Saint-Denis, Saint-Pierre et le Port. La part relativement importante de services marchands dans la commune de Saint-Joseph s'explique par la présence de petits commerces. On remarque que contrairement aux autres communes, le poids des services marchands dans la population active des communes de Saint-Benoît, Saint-Paul et Saint-Joseph, n'a pas augmenté de 1982 à 1990. Les deux autres types comprennent d'une part les communes du Tampon et de l'Étang-Salé (type 4), et d'autre part la commune de La Possession (type 5). Ils ont tous deux des profils très particuliers. Leur trajectoire entre 1975 et 1982 connaît une chute du poids des services marchands qui est légère pour les communes du Tampon et de l'Étang-Salé, et spectaculaire pour celle de La Possession. Toutefois, de 1982 à 1990, on observe un léger rattrapage de ce poids. Ces communes, en matière de services marchands, sont certainement concurrencées par leurs voisines respectives Saint-Pierre et Le Port, voire Saint-Louis pour la commune de l'Étang-Salé.

La zone B, sur le graphique, ne regroupe que deux communes, mais ce sont les communes les plus importantes de l'île puisqu'il s'agit de Saint-Denis et de Saint-Pierre (type 6). Ces communes sont très spécifiques en raison de la proportion de services marchands beaucoup plus élevée que celle des services non marchands. La présence des agglomérations de Saint-Denis et de Saint-Pierre explique cette sur-représentation car les activités marchandes se localisent en priorité dans les grandes agglomérations. Saint-Pierre ne rassemble que 25 000 habitants mais la proximité du Tampon renforce certainement sa fonction marchande. En effet, la ville du Tampon a surtout une fonction résidentielle, et d'un point de vue économique est très sensible à la polarisation exercée par Saint-Pierre. Si la direction des trajectoires finales de Saint-Denis et de Saint-Pierre est assez similaire, on note que Saint-Denis, en 1975, était proche des communes de la première zone et se caractérisait à cette date par une sur-représentation du poids des services non marchands dans sa population active. Ainsi, en 1975, la fonction administrative dionysienne l'emportait sur la fonction marchande. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, la spécificité de Saint-Denis est définie par le secteur marchand. On remarque que la spécialisation de Saint-Denis et de Saint-Pierre en matière de services marchands ne les empêche pas pour autant d'avoir un poids relativement élevé de services non marchands, mais sans que ces deux communes se distinguent de l'ensemble.

Trois communes n'appartiennent pas aux deux sous-ensembles précédemment décrits. La première (type 7) est isolée et correspond à la commune du Port. Caractérisée par un poids des services marchands plus élevé que dans les autres communes, elle ne peut pourtant être associée à Saint-Denis et Saint-Pierre car ce poids reste très en deçà de ce qu'il est dans les deux plus grandes villes (à peine plus de 20 %). Cette spécialisation dans le domaine des services marchands associée à une sous-représentation de services non marchands s'explique par la fonction industrialoportuaire du Port et sa localisation entre la préfecture de Saint-Denis et la sous-préfecture de Saint-Paul. Les deux autres, Saint-Leu et Sainte-Suzanne (type 8), se caractérisent au contraire par un poids d'emplois de services non marchands parmi les plus élevés tandis que celui des services marchands n'est que de 20 %. La petite taille des villes présentes dans ces communes explique les très faibles proportions d'actifs employés dans les services marchands.

A l'échelon régional, seuls le Nord et le Sud possèdent une agglomération spécialisée dans les services marchands sans pour autant être désavantagés du point de vue des services non marchands. A l'Ouest et à l'Est, Saint-Paul et Saint-Benoît assurent la fonction administrative. Mais le poids des services marchands, bien qu'il soit inférieur à celui de Saint-Denis, Saint-Pierre et le Port, y est aussi plus élevé que dans les autres communes. L'Ouest profite de la fonction de port de commerce du Port en association avec Saint-Denis. En revanche, à l'Est et au Nord-Est, aucune commune ne possède une agglomération susceptible de concurrencer ou d'être complémentaire de Saint-Denis. La proximité dionysienne n'est pas l'unique explication du faible poids des services marchands dans cette région. On doit aussi invoquer d'une part la concurrence entre Saint-André et Saint-Benoît qui cependant n'exclut pas une certaine complémentarité entre les deux villes, et d'autre part, la présence des grandes propriétés sucrières qui ont longtemps limité l'extension des villes de l'Est (JAUZE, 1995, 1997). Au Sud, Saint-Louis, voire Saint-Joseph tendent à se démarquer bien qu'elles ne soient pas éloignées de Saint-Pierre. Certes, comparées à Saint-Denis, Saint-Pierre et Le Port, elles n'apparaissent pas spécialisées mais si on exclut ces trois communes, elles sont assez bien positionnées avec même une augmentation récente du poids des services marchands à Saint-Louis qui l'amène à avoir pratiquement autant d'actifs employés dans les services marchands que dans les services non marchands. Ainsi Saint-Pierre exerce une polarisation moins exclusive que Saint-Denis.

CONCLUSION

A La Réunion, la croissance des services s'inscrit dans un contexte économique assez original comparé à celui de la métropole. Cette nouvelle économie de service est apparue à La Réunion plus tardivement qu'en métropole. Par ailleurs, en métropole, les services marchands et non marchands ont connu une croissance qui allait de pair. A La Réunion, ce n'est pas le cas car le développement de la société de service s'est réalisé en deux étapes. La première est liée à la mise en place d'une économie de service basée sur les services non marchands qui répond à des besoins de dotation en infrastructures. La seconde correspond à l'essor de la nouvelle économie de service fondée sur les services marchands qui accompagne le développement de la société de consommation.

Les services marchands ne se localisent pas au hasard et sont déjà générateurs de nouvelles différenciations spatiales. La modification de la structure d'activité économique des communes, liée à la croissance de ces services dans l'emploi des communes, a surtout concerné Saint-Denis et Saint-Pierre. La spécificité de la capitale administrative dionysienne et de la sous-préfecture saint-pierroise est désormais déterminée par le poids des services marchands dans leur population active. Le processus de développement de la nouvelle économie de service n'est pas achevé. Saint-Denis et Saint-Pierre vont certainement continuer à canaliser ce processus, mais on assistera peut-être dans les années à venir à une diffusion vers les communes voisines.



BIBLIOGRAPHIE

- BOCK M.S., « De la traite aux transferts », in GODARD H. (coord.), *Les Outre-mers*, La documentation Française, GIP RECLUS, 1998, p. 21-23.
- GODARD H. (coord.), *Les Outre-mers*, La documentation Française, GIP RECLUS, 1998, 128 p.
- HAUTCEUR J.C., « L'essor des services marchands », in *L'économie de La Réunion*, n°74, INSEE, 1994, p. 7-9.
- JAUZE J.M., « A l'Est la ville fait craquer ses limites », in *L'économie de La Réunion*, n°76, INSEE, 1995, p. 4-8.
- JAUZE J.M., *Dynamiques urbaines au sein d'une économie sucrière : la région Est-Nord-Est de La Réunion*, Paris : L'Harmattan, Université de La Réunion, 1997, 400 p.
- LEFÈVRE D., « Réunion », in GAMBLIN A. (coord.), *La France et ses régions*, t. 2, SEDES, 1994, p. 303-316.
- MARIADASSOU R., PARAIN Cl., « Après douze ans de croissance, l'économie hésite », in *L'économie de La Réunion*, n° 88, INSEE, 1997, p. 12-15.
- PAVAGEAU C., « Villes populaires et villes tertiaires », in *L'économie de La Réunion*, n° 78, INSEE, 1995, p. 14-16.
- RAMONET M., « Flux migratoires, un solde nettement positif », in *L'économie de La Réunion*, n° 96-97, INSEE, 1998, p. 17.
- RAMONET M., « Les Réunionnais sont de retour », in *L'économie de La Réunion*, n° 96-97, INSEE, 1998, p. 18-19.
- SCHERER A., *La Réunion*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? » n° 846, 1985, 128 p.